



## On marche sur la tête ! Les personnels administratifs faisant-fonctions de surveillants ...

Le syndicat **FO Justice** – **personnels administratifs** de la Maison d'Arrêt de Versailles, souhaite attirer votre attention sur une situation alarmante au sein de notre établissement pénitentiaire. Face à un manque criant de personnels de surveillance, la direction décide de remplacer les surveillants par des adjoints administratifs.

Nos adjoints administratifs sont **assignés** aux services **des cantines, de la buanderie, des stocks produits d'hygiène et alimentaire mais également à la cuisine**. Ils doivent déambuler dans toute la détention, **seuls et sans moyen d'alerte**, pour mener à bien les missions qui leur sont imposées.

Cette décision de notre direction engendre évidemment **des inégalités flagrantes** qu'elle semble ignorer :

**-Port d'Uniforme et Équipement de Sécurité**, les adjoints administratifs ne sont pas soumis à l'obligation du port de l'uniforme ni à celle de l'équipement de sécurité, **mettant ainsi en péril leur intégrité physique dans un environnement aussi sensible qu'une détention.**

**-Différence de Corps et de Catégorie**, les adjoints administratifs et les personnels de surveillance relèvent de corps et de catégorie différents (catégorie sédentaire pour les uns et super active pour les autres), ce qui génère des **disparités au niveau des conditions de travail et des droits professionnels.**

- **Différents Régime de Retraite**, un adjoint administratif peut prétendre à un départ à la retraite à **64 ans**, un surveillant à **57 ans**.

Face à cette situation des plus préjudiciable envers nos adjoints administratifs, la direction s'explique et nous oppose la PSS que les AA perçoivent (25% du TIB), indemnité qui est sensée, selon la direction, justifier leur présence en détention.

### **Visiblement notre direction devrait revoir ses fondamentaux...**

La PSS est versée à l'ensemble des personnels pénitentiaires, tous corps confondus exerçant leurs fonctions en services déconcentrés, ce qui ne veut pas dire substituer un surveillant par un adjoint administratif ! Concernant la sécurité de nos AA, la direction répond qu'ils **assumeront les conséquences en cas d'incident !**

### **Devons-nous les remercier tout de suite ?**

Nous devons agir pour préserver la sécurité, les conditions de travail et le respect des droits professionnels de notre personnel administratif.

**Nous demandons à Monsieur Le Directeur Interrégional de Paris de faire cesser cette mascarade !!**

**À défaut, Monsieur Le Directeur de l'Administration Pénitentiaire sera saisi de la situation**

